



AUTORISATION PARENTALE

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

MAIRIE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT
☎ 02 97 93 02 33
☒ 02 97 93 06 67
Mail : accueil@loyat.fr

Madame, Monsieur

La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la gratification versée pour la participation de l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.

Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune pour l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

NB : La commune a souscrit auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement de la mission. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

➤ **Autorise mon enfant :**

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

à participer à l'opération « Argent de poche ».

Dans le cadre de l'opération « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les missions effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue de mon enfant : OUI NON

NOM PRÉNOM DU SIGNATAIRE :

ADRESSE :

Fait à Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »